



ACREQ-INFO

Association de cadres
retraités de l'éducation
du Québec

*Mieux vivre ma
retraite*

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MEMBRES DE L'ACREQ

Décembre 2023

Mot du président

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 octobre qui a été ajournée au 9 novembre 2023, les administrateurs ont défini des actions concrètes pour la mise en place du Plan d'action 2023-2024 adopté en juin dernier par les membres présents à l'Assemblée générale annuelle qui a eu lieu à Laval. Au cours de ces échanges, votre Conseil d'administration s'est *attardé* à :

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES MEMBRES

■ Au niveau des régimes de retraite :

En décembre 2022, chaque retraité recevait par envoi postal le document **Votre rente 2023**. À ce moment, Retraite Québec nous avisait que ce relevé des prestations serait disponible uniquement en version électronique à compter de décembre 2023 et nous invitait à créer « Mon dossier » à Retraite Québec.

À la suite de plusieurs demandes de nos membres, le Conseil d'administration adoptait, dès janvier 2023, une résolution pour demander à Retraite Québec de maintenir l'envoi de ce document par la poste. Cette même demande a également été transmise par plusieurs associations à Retraite Québec.

Retraite Québec fournira aux retraités, au cours du mois de décembre, le document **Votre rente 2024** selon les mêmes modalités utilisées les années précédentes. Il n'y aurait pas d'engagement à ce moment pour les années futures.

■ Au niveau de l'assurance collective :

Notre représentant au sein du CCR, Claude Ménard, a participé à 8 rencontres en septembre et octobre 2023 dans le cadre de la négociation pour le **renouvellement du contrat d'assurance**. Les conditions de renouvellement 2024 des régimes d'assurance collective couvrant le personnel d'encadrement actif et retraité ont été présentées le 5 décembre dernier au Conseil du trésor et la présidente, Mme Sonia Lebel, a approuvé les modifications de tarification, les modifications contractuelles ainsi que les congés de primes. Ce renouvellement de contrat entrera **en vigueur le 1^{er} janvier 2024** pour une autre année.

Par ailleurs, il semble que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) serait favorable à l'envoi d'un sondage auprès des assurés en lien avec l'augmentation des sommes remboursées pour les consultations auprès des professionnels de la santé. Toutefois, considérant que le SCT lie le dossier de la pérennité avec celui des professionnels de la santé, M. Benoit Dufresne a confirmé que deux rencontres sont prévues d'ici la fin de 2023 avec les instances du Conseil du trésor afin de planifier la suite des événements.

Pour votre information, **24 217 participants** cadres retraités forment le groupe d'assurés dont **5 102 participants pour les moins de 65 ans** et **19 115 participants pour les plus de 65 ans**. Ces cadres retraités sont répartis en trois groupes, soit les secteurs de l'**Éducation**, de la **Fonction publique** et celui de la **Santé et des Services sociaux**.



Prochainement, vous recevrez toutes les informations pertinentes en lien avec les nouvelles modalités du contrat de l'assurance collective avec l'assureur *Beneva*.

LA CONCERTATION AVEC LES ORGANISATIONS AYANT LES MÊMES INTÉRÊTS QUE L'ACREQ

■ **Le maintien des liens avec les associations membres de l'Alliance InterOrg :**

Deux rencontres de l'Alliance InterOrg ont eu lieu à la suite de l'audition de l'automne.

■ **Le développement de partenariat avec l'Association québécoise de cadres scolaires (AQCS) et les associations de directions d'établissement d'enseignement retraitées :**

L'ACREQ a adopté un Plan de rapprochement auprès de l'AQCS ainsi qu'auprès des associations des directions d'établissement d'enseignement retraitées, soit l'AQDER et l'AQPRDE.

Nous avons soumis ces Plans de rapprochement à la Table des présidentes et présidents de section et une rencontre aura lieu sous peu avec les membres du Conseil d'administration de l'AQDER.

L'ÉLABORATION DE MOYENS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES MEMBRES À LA VIE DE L'ASSOCIATION

■ **Par le maintien des visites de section par le conseil d'administration :**

Lors de l'ajournement de la réunion du Conseil d'administration le 9 novembre dernier, les administrateurs en ont profité pour rencontrer les membres des sections de la Montérégie à St-Hyacinthe lors d'un déjeuner offert par *La Personnelle*. Région après région, ces rencontres sont une source de motivation pour les membres et une source d'inspiration pour les administrateurs.

■ **En appuyant et facilitant le travail des présidences de section :**

Le Conseil d'administration a rencontré la Table des présidentes et présidents de section (TPP) le 14 novembre dernier lors d'une visioconférence. Parmi les points à l'ordre du jour, des propositions de rapprochement autant avec l'Association québécoise de cadres scolaires (AQCS) qu'avec l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement retraités (AQDER) et l'Association québécoise du personnel retraité de direction des écoles (AQPRDE) ont été présentées. Les présidences de section ont également été sensibilisées aux impacts de l'application de la Loi 25 portant sur la protection des renseignements personnels.

À noter que le Conseil d'administration prévoira au budget de l'année 2024-2025 une somme permettant de défrayer les coûts de la participation des présidentes et présidents de section à la TPP qui précédera l'Assemblée générale du 12 juin 2024.

■ **En appuyant et en facilitant l'organisation de rencontres de formation et d'information dans les sections :**

Lors de la dernière rencontre de la TPP, un rappel a été fait concernant l'allocation de 5 000 \$ qui est réservée au budget 2023-2024 de l'ACREQ pour soutenir l'organisation de sessions de formation dans les sections. À ce jour, trois sections ont pu bénéficier d'une subvention pour leurs rencontres.

■ **Communiquer régulièrement les mises à jour du site Internet aux membres :**

Le site Internet de l'ACREQ est en constante évolution. C'est pourquoi les informations concernant les nouveautés vous sont communiquées sur une base régulière dans l'ACREQ-INFO.



FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'EFFECTIF DE L'ACREQ

■ En faisant la promotion de la catégorie membre associé auprès des membres réguliers :

Depuis deux ans, l'ACREQ accueille une nouvelle catégorie de membres, soit les membres associés. Qui peut devenir membre associé de l'ACREQ? Voici ce que les Règlements généraux de l'Association précisent :

- *la personne conjointe d'un membre régulier, ou la personne conjointe survivante; ou la personne retraitée qui partage les valeurs de l'Association, dont la demande a été approuvée par le Conseil d'administration après consultation de la section; et qui est membre en règle, conformément aux exigences des présents règlements.*

Si vous connaissez des personnes qui répondent à ces critères, vous pouvez les encourager à devenir membre de notre Association. Le plus grand avantage que ces personnes peuvent y retrouver, c'est de recevoir toutes les informations pertinentes et à jour concernant les dossiers courants touchant les conditions des retraités, que ce soit de nature économique ou sociale.

■ En sensibilisant les membres de l'AQCS à l'importance de notre Association et de leur implication dans le renouvellement de nos effectifs :

Il y a des rencontres ponctuelles entre le président-directeur général de l'AQCS et notre président ainsi que des articles. De plus, nous serons à nouveau présents au congrès de l'AQCS en avril prochain pour sensibiliser les membres de l'AQCS à notre association.

Voilà ce qui façonne le quotidien de votre Conseil d'administration et nous permet d'atteindre les objectifs que l'ACREQ s'est fixés dans son Plan d'action 2023-2024.

LES GRANDS DOSSIERS DE L'HEURE

■ RRPE :

Notre action collective ■ Le 29 septembre dernier, l'Honorable juge Sylvain Lussier, en audience à la Cour supérieure du Québec, a invité Retraite Québec et nos avocats à tenter de convenir à l'amiable d'une solution pour satisfaire les demandes transmises à la Cour le 20 juin 2023 soit :

- Du contenu et des modalités de transmission d'un avis, requis par la loi, informant tous les membres du groupe visé, qu'une action collective a été autorisée en leur nom;
- De la possibilité pour Retraite Québec d'établir un mécanisme de retenues à la source, sur une base volontaire, pour permettre le financement de l'action collective.

Aucune entente n'étant survenue à la date d'échéance, le 3 novembre dernier, c'est le Tribunal qui décidera de ces demandes. Vous serez informés par communiqué express, dès que la décision sera rendue.

Calcul de votre rente au 1^{er} janvier 2024 ■ Votre indexation a été suspendue pendant six ans à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 126 en mai 2017.

Pour les retraités qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2017

La période de suspension de l'indexation était du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023.

- Pour vous, l'indexation de votre rente reprendra au 1^{er} janvier 2024 et elle serait la suivante, basée sur le montant de votre rente au 31 décembre 2017.

Pour 2024, le TAIR est de 4,4 % :

1. Pour les années travaillées avant le 1^{er} juillet 1982, cette portion de votre rente sera indexée à 2,2 %, soit 50 % du TAIR au lieu de 100 % de TAIR, conséquence de la Loi 126.
2. Pour les années travaillées allant du 1^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999, votre rente sera indexée de 1,4 %, soit le TAIR moins 3 %.
3. Pour les années travaillées après le 1^{er} janvier 2000, votre rente sera indexée de 2,2 %, soit 50 % du TAIR.

Pour les retraités qui ont pris leur retraite après le 31 décembre 2016 et avant le 1^{er} juillet 2019

La période de suspension de l'indexation est du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

- Pour vous, l'indexation reprendra au 1^{er} janvier 2027 et votre rente demeurera la même que celle que vous receviez au 31 décembre 2020 pour ces six années de non-indexation.

LES GRANDS DOSSIERS DE L'HEURE

■ Loi 25 :

Dans cet important dossier, le Conseil d'administration travaille actuellement sur un projet de Politique en matière de protection des renseignements personnels (PRP) afin de protéger les informations que l'ACREQ possède comme Association sur ses membres, le tout accompagné d'un calendrier de conservation.

À noter que la personne responsable de la protection des renseignements personnels à l'ACREQ est le président de l'Association. Les informations concernant ses coordonnées ou pour porter plainte sont clairement indiquées sur le site Internet : <https://acreq2019.org/>

NOUVELLES DE L'OUTAOUAIS

■ DÉJEUNER-CONFÉRENCE DU 30 NOVEMBRE 2023 :

L'ACREQ, section Outaouais, organisait le 30 novembre dernier un déjeuner-conférence portant sur le thème « Les services de fin de vie, notamment les soins palliatifs, la sédation palliative et l'aide médicale à mourir ». Notre conférencière était Mme Manon Lafrenière, thérapeute en relation d'aide (TRA), spécialiste des relations aux autres et à soi-même.



Nous avons invité pour l'occasion les conjoints.es des membres ainsi que les membres de l'Association québécoise des directeurs et des directrices d'établissement d'enseignement retraités de l'Outaouais (AQDERO).



Près d'une quarantaine de personnes ont assisté à ce déjeuner-conférence qui a été très apprécié. Toutes les personnes présentes sont sorties de cette conférence bien éclairées sur les services que nous pourrions recevoir lorsque le temps sera venu de quitter pour un monde meilleur.

Nicole Durocher et Gilles Hébert
Co-présidents, section Outaouais

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Le conseil d'administration a adopté une nouvelle formule pour l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 12 juin 2024, à Trois-Rivières. En effet, cette journée propose un dîner-conférence offert par votre association ayant comme thème « Les fonds de retraite ». Surveillez attentivement l'ACREQ-INFO de janvier 2024 afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour vous inscrire au dîner-conférence qui sera suivi par l'Assemblée générale annuelle.



LA PERSONNELLE – 35 ANS D'HISTOIRE

Célébrons notre partenariat !



Le 26 octobre dernier, *La Personnelle*, assureur de groupe auto, habitation et entreprise, a souligné les 35 ans de partenariat avec le Regroupement des associations de cadres de l'enseignement du Québec représenté par l'ACREQ, l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS).

Lors de cette soirée qui a eu lieu au siège social de Desjardins au 150 avenue des Commandeurs à Lévis, les représentants de *La Personnelle* ont tenu à souligner l'implication des trois associations auprès de leurs membres ainsi que le rôle d'ambassadeur qu'elles ont joué dans la promotion de l'assurance de groupe.

Reconnaissants envers notre partenaire, les membres du Conseil d'administration de l'ACREQ tiennent à remercier chaleureusement les représentants de *La Personnelle* qui nous ont permis de souligner cet important partenariat d'affaires. Un merci tout spécial à

- François Blais, Vice-président, Stratégie, Croissance et Performance
- Audrey Bergeron, Directrice développement des affaires marché du Québec
- Stéphane David, Directeur de comptes, Assurance de groupes nationale
- Annie Lacoste : Technicienne soutien aux opérations et événements

En fin de soirée, les présidents de chaque association, Michel Houde (ACREQ), Jean-François Parent (Pdg, AQCS) et Carl Ouellet (AQPDE) se sont vu remettre par Stéphane David une plaque personnalisée en souvenir de ces 35 ans de partenariat.



Félicitations!

EN TERMINANT

C'est le moment de l'année où les membres du Conseil d'administration en profitent pour vous offrir leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur en cette période de festivités et de rencontres familiales. Nous souhaitons que vous puissiez prendre le temps de retrouver ce bonheur de créer des occasions spéciales pour fêter avec la famille et les amis.

Pour souligner l'importance de créer ces moments, nous vous proposons quelques photos de rencontres que le conseil d'administration a eues cette année avec les membres en région.



joyeuses fêtes

■ ■ ■ Michel Houde, président

https://www.lapersonnelle.com?grp=cadresdeleducation&utm_id=bf-4-0955-27316&campagne=bf-4-0955-27316